

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 décembre 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2017-12-04

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement aux projets de règlements 319-2017, 320-2017 et 321-2017.

Projet de règlement 319-2017

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de lotissement afin de revoir les normes de lotissement pour la zone numéro 142 ;

Le projet de règlement n° 319-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Denis Joly	Demande combien y aura-t-il de résidents. Pose des questions relativement au projet.
M. Martin Lemay	Apporte des commentaires relativement à son projet.

Projet de règlement 320-2017

Ce projet de règlement prévoit :

La modification du plan d'urbanisme, conformément à la section VI du Chapitre III de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1), en fonction du projet de construction prévu dans le secteur d'expansion situé à l'ouest de la rue Hormidas-Lemoyne (zone 142 du plan de zonage), il n'y a plus lieu d'y prévoir une densité d'occupation faible et d'y exiger un PAE ;

Le projet de règlement n° 320-2017 ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

M. Gaétan Lemay	Demande si le conseil peut revenir à l'arrière une fois les règlements adoptés.
-----------------	---

Projet de règlement 321-2017

Ce projet de règlement prévoit :

De modifier le règlement de zonage afin de permettre les maisons de retraite de quatre étages dans la zone 142 ;

Le projet de règlement n° 321-2017 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Beaucoup de commentaires et de questions sont apportés durant l'assemblée publique de consultation relativement audit projet.

Aucune autre question n'étant formulée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2017-12-393

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 04 décembre 2017 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 5.17 Adoption du projet de règlement no. 325-2017 concernant la rémunération du maire et des conseillers du conseil municipal de la Ville d'Acton Vale.**
- 5.18 Avis de motion – règlement 325-2017.**
- 5.19 Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif au portefeuille d'assurances des biens, bris de machines et délits, assurances responsabilité civile et automobile – terme 2017-2018**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-394 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2017-12-395 **DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ – PROJET « ALLUME TA LUMIÈRE ».**

Attendu que la Fabrique St-André soumet une demande à la Ville pour l'achat d'une lumière dans le cadre du projet « Allume ta lumière »;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fabrique de la paroisse Saint-André d'Acton dans le cadre du projet « Allume ta lumière ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-396 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2018 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-397 **DEMANDE DU 34^E GROUPE BRIGADE DU CANADA.**

Attendu que le Colonel Christian Mercier du 34^e Groupe Brigade du Canada demande l'autorisation à la Ville d'Acton Vale de conduire un exercice militaire d'envergure sur son territoire du 5 au 9 mars 2018;

Attendu que 900 à 1 000 militaires de la Première réserve de l'armée canadienne prendront part à cet exercice;

Attendu que l'exercice se déroulera principalement dans des secteurs à faible densité de la Ville et qu'un maximum de mesures d'atténuation seront prises afin de ne pas perturber les activités habituelles des citoyens;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte que le 34^e Groupe Brigade du Canada tienne leur exercice militaire sur son territoire du 5 au 9 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-398

DEMANDE DE CONTRIBUTION DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club des Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2017;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville selon les disponibilités, sans conducteur, pour la collecte du 10 décembre 2017, dans le cadre de la Guignolée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2017-12-399

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 322-2017 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE, D'UNE ACTIVITÉ OU AUTRES AVANTAGES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 322-2017 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 322-2017.

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion de la présentation

du règlement no. 322-2017 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Rs.2017-12-400

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 323-2017 IMPOSANT UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE À TAUX VARIÉS POUR L'ANNÉE 2018.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 323-2017 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 323-2017.

Le conseiller Yves Arcouette donne avis de motion de la présentation du règlement no. 323-2017 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2018.

Rs.2017-12-401

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 324-2017 POUR FIXER LE MONTANT QUE LA VILLE PEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 324-2017 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 324-2017.

La conseillère Suzanne Ledoux donne avis de motion de la présentation du règlement no. 324-2017 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles.

Rs.2017-12-402

ADOPTION DU RÈGLEMENT 318-2017.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 318-2017 qui a été donné par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 13 novembre 2017, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 318-2017 «Règlement modifiant le règlement de zonage no. 069-2003, afin de revoir la capacité maximale d'entreposage de produits gaziers dans la zone industrielle 411. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-403

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2017.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 319-2017 « Règlement modifiant le règlement de lotissement n° 070-2003, afin de revoir les normes de lotissement pour la zone numéro 142 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-404

ADOPTION DU RÈGLEMENT 320-2017.

Selon l'avis de motion de la présentation du règlement no. 320-2017 qui a été donné par le conseiller Bruno Lavallée lors de la séance du 20 novembre 2017, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 320-2017 «Règlement modifiant le règlement no.068-2003 édictant le plan d'urbanisme de la Ville d'Acton Vale et abrogeant le règlement no.189-2010 sur les plans d'aménagement d'ensemble. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-405

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2017.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 321-2017 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin de permettre les maisons de retraite de quatre étages dans la zone 142 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-406

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENTRETIEN DE L'ANNEAU DE GLACE AU PARC DONALD-MARTIN AINSI QUE POUR UNE DEUXIÈME PATINOIRE.

Suite à une offre de services soumise par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que pour une deuxième patinoire, dont l'endroit reste à

déterminer, durant la saison hivernale 2017-2018, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin ainsi que pour la deuxième patinoire durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2017;
- 2 500 \$ versés en 2018.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-407

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS, RELATIVE À UNE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 139.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale est très concernée par la sécurité des usagers de la Route 139, en direction sud et qu'à cet égard, elle veut soumettre auprès du ministère des Transports, mobilité durable et électrification des transports une demande de réduction de la limite de vitesse;

Que plusieurs demandes de réduction de la limite de vitesse ont été formulées par les citoyens auprès de la Ville;

Que la Ville d'Acton Vale désire soumettre une demande au ministère des Transports du Québec à l'effet de procéder à une étude en vue de réduire la limite de vitesse sur la Route 139, soit 50 km/h en direction sud, à partir de la rue Jetté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-408

RÉSOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV.

Attendu que lors d'une séance régulière du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue le 4 décembre 2017, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que La Ville d'Acton Vale autorise la présentation du projet de la construction d'un nouveau gymnase multifonctionnel à Acton Vale, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville d'Acton Vale à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

Que la Ville d'Acton Vale désigne madame Nathalie Ouellet, OMA directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-409

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 – TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET D'INFRASTRUCTURES SUR LES RUES CUSHING ET FORTIER.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif aux travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure sur les rues Cushing et Fortier;

Attendu la recommandation de monsieur Jérémie Gagnon, ing. Jr. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 268 165.12 \$ plus taxes, à Excavation Mc.B.M. Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 2;

De financer cette dépense de 268 165.12 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 310-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 2 – Travaux d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructure sur les rues Cushing et Fortier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-410

RÉSOLUTION POUR IDENTIFIER DES PRIORITÉS D'ACTION 2018-2019 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC.

Attendu que les membres du Comité de sécurité publique de la MRC d'Acton ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités, afin d'identifier quelles seront les priorités d'actions du service de police pour 2018-2019;

Attendu que la Ville d'Acton Vale est appelée à identifier trois priorités d'action;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale identifier ses trois priorités comme suit :

1) Intervenir de façon active et ciblée en sécurité routière sur le réseau routier de la MRC	
<ul style="list-style-type: none"> Opération Intersection : feux de circulation, arrêt obligatoire, téléphone cellulaire et ceinture 	☒
2) Effectuer des patrouilles/interventions stratégiques dans les endroits fréquentés par les jeunes (prévention, vols, méfaits, vandalisme, intimidation et drogue)	
<ul style="list-style-type: none"> Patrouille et présence active dans les lieux publics prédéfinis (application de la réglementation municipale) 	☒
3) Réaliser des activités de prévention auprès de la population	
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir en place des activités de prévention dans les écoles primaires de la MRC (Thématiques : intimidation, cybercriminalité, sécurité routière aux abords des écoles) 	☒

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12- 411

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 325-2017 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil adopte le projet de règlement no. 325-2017 concernant la rémunération du maire et des conseillers du conseil municipal de la Ville d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 325-2017.

Le conseiller Bruno Lavallée donne avis de motion de la présentation du règlement no. 325-2017 concernant la rémunération du maire et des conseillers du conseil municipal de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2017-12-412

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DES BIENS, BRIS DE MACHINES ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILE – TERME 2017-2018.

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme **Fidema** suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Considérant l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux franchises collectives, soit l'une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la **Ville d'Acton Vale** accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme **Aon** relativement au portefeuille d'assurances de biens, bris de machines, automobiles, responsabilité civile et délits pour le terme 2017-2018 pour un montant de 60 812.19 \$ incluant les taxes, le tout selon la lettre déposée le 4 décembre 2017 par la firme Aon;

D'autoriser une dépense d'un montant de 29 970.64 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2017 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2018, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000207651 pour les assurances de biens;

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 096.07 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2017 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2018, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000207655, pour les assurances de bris de machines;

D'autoriser une dépense d'un montant de 10 376.80 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2017 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2018, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000207667, pour les assurances automobiles;

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 033.43 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2017 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2018, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000207307, pour les assurances responsabilité civile;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 335.25 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420 pour la dépense 2017 et le 54-191-80-000 pour la dépense 2018, à **Aon Parizeau Inc.**, la facture portant le numéro 3500000205826, pour les assurances délits;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale

- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2017-12-413

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 510 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-414

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements pré-autorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-11-2017 au 28-11-2017 : 	161 966.65 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 01-11 au 30-11-2017 • Salaires et REER pour le mois de novembre 2017 	144 901.35 \$ 131 893.11 \$
Liste des comptes à payer :	
<ul style="list-style-type: none"> • Pour le mois de novembre 2017 	240 524.07 \$
Grand Total	679 285.18 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-415

DEUX APPELS D'OFFRES DE L'UMQ AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ.

Attendu que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles ;

Attendu que la Municipalité d'Acton Vale désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ ;

Attendu que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt ;

Attendu que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Municipalité d'Acton Vale d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

Attendu que la Municipalité d'Acton Vale participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

Attendu que la Municipalité d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares ;

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes ;

Attendu que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

Attendu que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018.

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Municipalité d'Acton Vale confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles ;

Que la Municipalité d'Acton Vale confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares

et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats ;

Que deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable ;

Que la Municipalité d'Acton Vale s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

Que la Municipalité d'Acton Vale s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04\$/100\$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-416

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employés pour les postes temporaires à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche des personnes suivantes selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Alexandre Landry	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2017-18	Opérer la chenillette (déneigement).
Luc Nadeau	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2017-18	Opérer la chenillette (déneigement), sur appel en remplacement
Federica Cerbo	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2017-18	Signaleur

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-417

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Kevin Forget à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 4 décembre 2017;

De remercier monsieur Forget pour l'excellent travail accompli.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-418

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS.

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 1^{er} décembre 2017 à 11 h à l'Hôtel de Ville quant à la vente de véhicules et d'équipements usagés;

Attendu que la Ville a reçu NEUF(9) soumissions;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale adjuge la vente de véhicules et d'équipements usagés, tels que vus sans aucune garantie, au plus haut soumissionnaire ci-après désigné :

➤ **VÉHICULE:**

Ford F-150 XL, 2003, Triton V8, à **JLP Larocque Auto Inc. au prix de 400 \$**, plus taxes applicables.

➤ **CHEVROLET SILVERADO :**

Chevrolet Silverado 2005, 4.3L, à **JLP Larocque Auto Inc. au prix de 400 \$**, plus taxes applicables.

➤ **LOT DE BOIS :**

Lots de bois coupé en 15 pieds (pin) à **Hervé Poirier au prix de 400 \$**, plus taxes applicables.

➤ **LOT D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTRIQUES :**

Lot d'appareils électroniques et électriques (photocopieur, téléviseur 29 pces et magnétoscopes, système de son, écrans, air climatisée (2) à **Hervé Poirier au prix de 50 \$**, plus taxes applicables.

➤ **MACHINE POUR PEINTURER:**

Machine pour peindre les lignes de rue à **monsieur Hervé Poirier au prix de 100 \$**, plus taxes applicables.

➤ **GÉNÉRATEUR :**

Générateur 40 Volts à **Ferme François Dupuis Inc.** au prix de **426 \$**, plus taxes applicables.

➤ **BALAYEUSE :**

Balayeuse à plancher mécanique à **monsieur Hervé Poirier** au prix de **10 \$**, plus taxes applicables.

➤ **GOSETS :**

Godets (JCB) d'été pour rétrochargeuse avec système d'accouplement à **monsieur Hervé Poirier** au montant de **500 \$**, plus taxes applicables.

➤ **RÉSERVOIR:**

Un réservoir 910 litres double fond à **monsieur Hervé Poirier** au montant de **50 \$**, plus taxes applicables.

➤ **LOT D'OUTILS À GAZ :**

Lot d'outil à gaz pour l'entretien général (souffleur, taille-haie, pompe portative, à **monsieur Robert St-Amant** au montant de **150 \$**, plus taxes applicables.

➤ **MACHINE À PRESSION :**

Machine à pression eau chaude à **Ferme François Dupuis Inc.** au montant de **226 \$**, plus taxes applicables.

➤ **LOT D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES :**

Lot d'équipements électriques à **monsieur Normand Blanchard** au montant de **110 \$**, plus taxes applicables.

➤ **HABITS DE POMPIERS :**

11 habits de pompier complet, 2 manteaux, 1 paire de pantalons à **monsieur Hervé Poirier** au montant de **10 \$**, plus taxes applicables.

➤ **TIR-FORT :**

Tir fort à câble d'acier à **monsieur Hervé Poirier** au montant de **30 \$**, plus taxes applicables.

➤ **LOT DE ROUES :**

Lot de roues pour petit chariot à **monsieur Hervé Poirier** au montant de **10 \$**, plus taxes applicables.

➤ **BOÎTES AVEC OUVRE-PORTE :**

Boîte avec ouvre-porte de garage (manettes) à **monsieur Alain Fréchette** au montant de **30 \$**, plus taxes applicables.

➤ **SACS POUR EMPOTER :**

4 boîtes de sacs pour empoter des repousses d'arbre à monsieur Hervé Poirier au montant de 5 \$, plus taxes applicables.

➤ **ARTICLES DE VENTILATION :**

Articles de ventilation à monsieur Normand Blanchard au montant de 26 \$, plus taxes applicables.

➤ **EXTINCTEURS :**

Extincteurs à monsieur Alain Fréchette au montant de 35 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-419

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON, ÉDITION 2018.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970 du budget 2018 au Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la présentation du Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale, édition 2018;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale pour la réalisation de cette activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2017-12-420

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 402.)

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin d'apporter des modifications à la zone 402, et d'en revoir les usages permis;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, afin d'apporter des modifications à la zone 402, d'en revoir les usages permis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...**VARIA.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 55.

M. Gaétan Guilbert	Questions relatives au point 5.11
--------------------	-----------------------------------

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 56.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et cinquante-six minutes (20;56).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date